

Structure et évolution des PEA bancaires au deuxième trimestre 2004

Sur la base des résultats de la dernière enquête trimestrielle menée par la Banque de France auprès des établissements bancaires, la valeur des titres déposés sur des comptes PEA (plan d'épargne en actions) s'établissait, à fin juin 2004, à 88,6 milliards d'euros, en progression de 2 % d'une fin de trimestre à l'autre. Cette progression reflète essentiellement celle des cours boursiers. L'encours à fin juin 2004 est encore inférieur de près de 15 % à son plus haut niveau, atteint fin septembre 2000.

Au cours de ce trimestre, les détenteurs de PEA ont procédé, globalement, à des ventes nettes de titres (toutes valeurs confondues), pour environ 160 millions d'euros, soit 0,2 % de l'encours à fin mars 2004. Les désinvestissements se sont montés à, respectivement, environ 100 millions d'euros pour les actions françaises et européennes et 60 millions pour les titres d'OPCVM. Les liquidités en dépôt sur les comptes espèces associés aux PEA ont augmenté de 200 millions d'euros, pour atteindre 4,5 milliards à fin juin.

Le nombre de PEA s'élevait à 7,415 millions à fin juin 2004, en diminution d'environ 2600 comptes par rapport au trimestre précédent.

La répartition de la composition des portefeuilles PEA entre titres d'OPCVM (62 %) et actions (38 %) n'a quasiment pas varié depuis fin décembre 2003.

Hervé GRANDJEAN
Armelle RIVOL

*Direction des Études et des Statistiques monétaires
Service d'Études et Statistiques des opérations financières*

La Banque de France réalise, chaque trimestre, une enquête sur la composition des plans d'épargne en actions (PEA) auprès des principaux réseaux bancaires, des entreprises d'investissement, de la Caisse des dépôts et consignations et de La Poste.

Créé en 1992, le plan d'épargne en actions (PEA) permet sous certaines conditions de durée, allant de 5 à 8 ans, d'effectuer des placements en bourse bénéficiant d'une fiscalité réduite.

Les sommes versées sur le PEA doivent être employées à l'acquisition de titres français ou européens cotés ou de titres non cotés éligibles à ce régime. Les titres cotés éligibles comprennent les actions ou certificats d'investissement émis par des sociétés ayant leur siège en France ou dans un autre État membre de la Communauté européenne, les droits ou bons de souscription ou d'attribution attachés à ces actions, les titres de SICAV et fonds communs de placement et de fonds communs de placement à risques (FCPR) et fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) détenant au moins 75 % de titres de sociétés françaises ou de la Communauté européenne. Les titres non cotés éligibles sont les actions, certificats d'investissement de sociétés, parts de SARL, titres de capital de sociétés coopératives émis par des sociétés ayant leur siège en France ou dans un autre État membre de la Communauté européenne et les bons de souscription ou d'attribution attachés à ces titres.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le cadre juridique du PEA a été modifié afin de prendre en compte la dimension européenne des circuits de financement de l'économie et continuer de favoriser le renforcement des fonds propres des entreprises en orientant une part de l'épargne collectée vers le financement de l'innovation. Cette réforme comporte trois volets :

- les actions « européennes » (émises par des entreprises ayant leur siège dans un pays de l'Union européenne) sont désormais éligibles ;
- depuis le 1^{er} janvier 2003, les titres de sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) et de fonds communs de placement (FCP) dont l'actif est composé d'actions européennes dans le cadre de leur quota minimum d'investissement en actions (uniformisé au taux de 75 %) sont également éligibles ;
- les parts de FCPR et de FCPI peuvent aussi être souscrites dans le cadre du PEA.

Le plafond du PEA a été relevé à 120 000 euros en 2002, puis à 132 000 euros en 2003.

Les données présentées ci-après permettent, d'une part, d'apprécier le comportement des titulaires de PEA au cours du deuxième trimestre 2004 et, d'autre part, d'établir des comparaisons entre les comptes PEA et l'ensemble des portefeuilles-titres. Les résultats globaux précèdent une information plus détaillée par grandes catégories d'établissements.

1. Évolution des titres placés sous dossier PEA

1.1. Évolution globale

Composition, évolution et structure des PEA bancaires

(montants en millions d'euros, variations et structure en %)

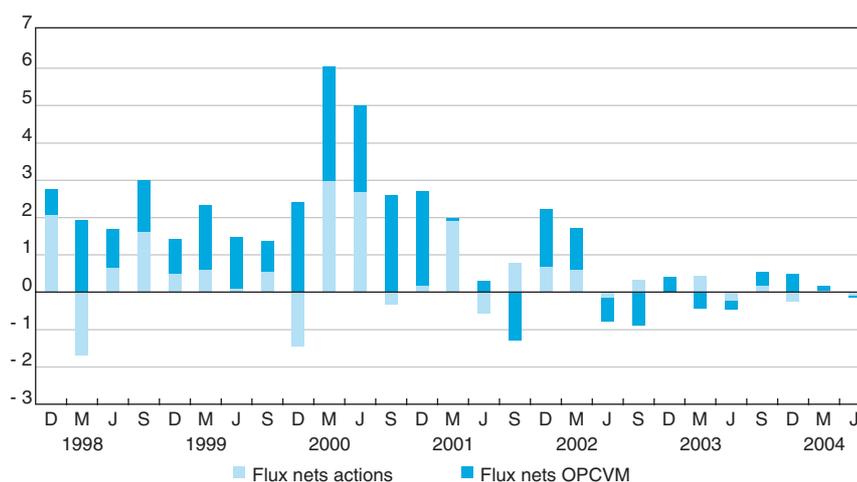
	Montant		Structure		Variation
	Mars 2004 (a)	Juin 2004	Mars 2004 (a)	Juin 2004	Juin 2004/Mars 2004
Actions	33 093	33 721	38,1	38,0	1,9
Titres d'OPCVM « actions, diversifiés et garantis »	53 850	54 919	61,39	62,0	2,0
Total	86 943	88 640	100,0	100,0	2,0
Nombre de PEA	7 417 571	7 415 000			0,0

(a) Données révisées

L'encours des titres placés sous dossier PEA a augmenté de 2,0 % au cours du deuxième trimestre 2004, après une progression de 3,4 % au trimestre précédent. La composante « actions » s'est accrue de 1,9 %, après une augmentation de 4,4 % au premier trimestre (pour mémoire, la variation de l'indice SBF 250 a été de + 2,3 % et celle de l'indice EuroStoxx 50 de + 0,9 %). La composante « OPCVM » a augmenté de 2,0 %, après une hausse de 2,8 % au premier trimestre, pour une progression de l'indice composite des titres d'OPCVM « actions, diversifiées, garantis » de 2,1 %.

Composantes du PEA

(flux nets en milliards d'euros)

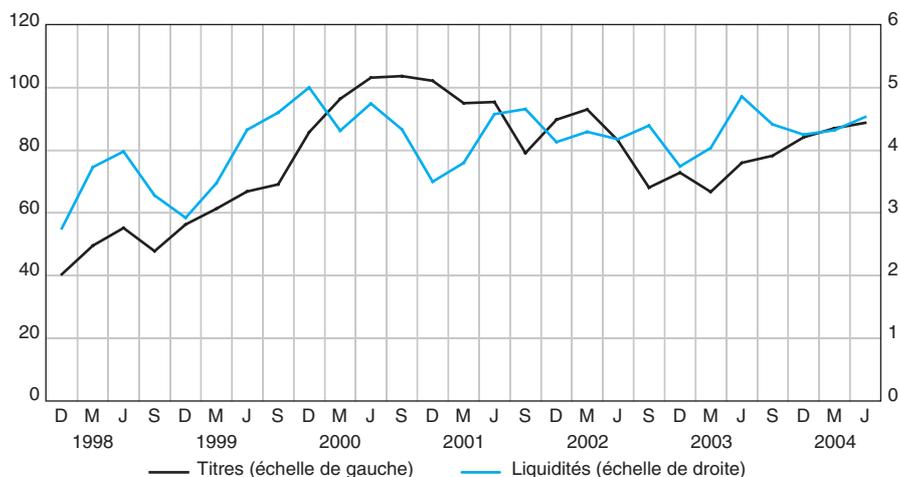


Au cours de ce trimestre, les titulaires de PEA ont procédé à des ventes nettes d’actions et de titres d’OPCVM estimés à, respectivement, 100 millions d’euros et 60 millions.

Le total des liquidités déposées sur les comptes espèces associés à un PEA s’est accru de 0,2 milliard d’euros, pour atteindre 4,5 milliards à fin juin 2004 ¹.

Encours de titres et liquidités

(en milliards d’euros)



À fin juin 2004, la part des actions européennes représentait 5,9 % des actions détenues sous dossier PEA, contre 5,7 % à fin mars. L’encours d’actions européennes se composait à 88,1 % d’actions d’entreprises de la zone euro. Les investissements en parts de FCPI ou de FCPR, placements qui bénéficient déjà en propre d’une fiscalité incitative, sont toujours peu répandus dans les portefeuilles détenus à travers un PEA.

¹ Source : statistiques monétaires

1.2. Évolution par types de dépositaires

Composition et structure des PEA bancaires

(montants en millions d'euros, structure et variations en %)

	Montant		Structure		Variation
	Mars 2004 (a)	Juin 2004	Mars 2004 (a)	Juin 2004	Juin 2004/ Mars 2004
<i>Banques spécialisées dans la gestion de portefeuille et entreprises d'investissement</i>					
Actions	3 404	3 500	68,0	68,3	2,8
Titres d'OPCVM « actions, diversifiés et garantis »	1 602	1 612	32,0	31,7	1,2
Total	5 006	5 121	100,0	100,0	2,3
<i>Les trois grandes banques</i>					
Actions	9 866	10 138	42,4	42,7	2,8
Titres d'OPCVM « actions, diversifiés et garantis »	13 397	13 623	57,6	57,3	1,7
Total	23 263	23 761	100,0	100,0	2,1
<i>Autres établissements</i>					
Actions	19 823	20 083	33,8	33,6	1,3
Titres d'OPCVM « actions, diversifiés et garantis »	38 851	39 675	66,2	66,4	2,1
Total	58 674	59 758	100,0	100,0	1,8
Total général	86 943	88 640			2,0

(a) Données révisées

Nombre de PEA

(structure et variations en %)

	Nombre de plans		Structure		Variation
	Mars 2004 (a)	Juin 2004	Mars 2004 (a)	Juin 2004	Juin 2004/ Mars 2004
<i>Banques spécialisées dans la gestion de portefeuille et entreprises d'investissement</i>					
	80 418	80 233	1,1	1,1	- 0,2
<i>Les trois grandes banques</i>					
	1 729 641	1 744 346	23,3	23,5	0,9
<i>Autres établissements</i>					
	5 607 512	5 590 421	75,6	75,4	- 0,3
Total	7 417 571	7 415 000	100,0	100,0	0,0

(a) Données révisées

Les PEA ouverts dans les établissements de marché comportent une part prépondérante d'actions (68,3 %). Chez les trois grandes banques et les autres établissements, les titres d'OPCVM (respectivement 57,3 % et 66,4 % des portefeuilles) l'emportent sur les actions.

Le nombre de PEA ouverts dans les trois grandes banques a progressé de 0,9 %. À l'inverse, il a diminué de 0,2 % dans les établissements de marché (banques spécialisées dans la gestion de portefeuilles et entreprises d'investissement) et de 0,3 % dans les autres établissements (banques mutualistes).

2. Le PEA et les autres comptes-titres

Les comparaisons entre PEA et comptes-titres ordinaires portent sur le premier trimestre 2004, les résultats de l'enquête-titres du deuxième trimestre 2004 n'étant pas encore disponibles.

2.1. Poids et caractéristiques du PEA au sein des comptes-titres

Sur la base de la dernière enquête-titres disponible ², la valeur des titres figurant dans les PEA à fin mars 2004 (86,9 milliards d'euros) représentait environ 29,2 % de l'ensemble des portefeuilles-titres ³ des ménages (298,2 milliards) et 48,9 % ⁴ de l'encours dans les comptes-titres des seules valeurs éligibles au PEA (173,9 milliards).

Portefeuilles moyens

	<i>(montants en euros)</i>					
	Compte-titres moyen		PEA moyen			
	Mars 2004		Mars 2004		Juin 2004	
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure
Actions françaises	5 806	29,6	4 205	35,9	4 280	35,8
Titres d'OPCVM « actions, diversifiés et garantis »	5 650	28,8	7 260	61,9	7 406	62,0
Obligations françaises, valeurs étrangères autres titres d'OPCVM	8 182	41,7	256	2,2	267	2,2
Portfeuille moyen	19 639	100,0	11 721	100,0	11 954	100,0

Au 30 juin 2004, la valeur moyenne des PEA recensés dans l'enquête s'élevait à 11 954 euros, en progression de 2 % par rapport au trimestre précédent.

Pour mémoire, la valeur moyenne des comptes-titres, calculée sur environ 15,2 millions de comptes, était de 19 639 euros au 31 mars 2004.

La part des titres d'OPCVM « actions, diversifiés et garantis » est, dans les PEA, près de deux fois plus élevée que celle des actions, alors qu'elles sont sensiblement équivalentes pour l'ensemble des comptes-titres.

² Cf. l'enquête *Les placements en valeurs mobilières des agents économiques au premier trimestre 2004* parue dans le *Bulletin de la Banque de France* n° 127 de juillet 2004

³ Actions françaises, obligations, titres d'OPCVM et valeurs étrangères

⁴ Si l'on exclut de ce calcul les actions non cotées, dont une faible part est déposée sur des comptes-titres (2,3 millions d'euros dans les PEA et 11 milliards dans l'ensemble des comptes-titres des ménages), le pourcentage s'élève à 50,7 %. Le ratio relatif aux valeurs non cotées figurant dans les comptes-titres ressort ainsi à 21,1 %.

2.2. PEA et autres comptes-titres selon les types d'établissements dépositaires

Poids du PEA dans les portefeuilles-titres selon les types d'établissements en mars 2004

	(en %)
Banques spécialisées dans la gestion de portefeuille et entreprises d'investissement	
Poids du PEA dans les portefeuilles-titres (a)	20,8
Poids du PEA dans les valeurs éligibles (b)	29,8
<i>Actions françaises</i>	24,7
<i>Titres d'OPCVM « actions, diversifiés et garantis »</i>	50,5
Les trois grandes banques	
Poids du PEA dans les portefeuilles-titres (a)	24,2
Poids du PEA dans les valeurs éligibles (b)	39,4
<i>Actions françaises</i>	32,7
<i>Titres d'OPCVM « actions, diversifiés et garantis »</i>	46,1
Autres établissements	
Poids du PEA dans les portefeuilles-titres (a)	33,0
Poids du PEA dans les valeurs éligibles (b)	57,3
<i>Actions françaises</i>	39,9
<i>Titres d'OPCVM « actions, diversifiés et garantis »</i>	72,5

(a) Actions, obligations, OPCVM y compris les valeurs étrangères

(b) Hors actions de l'Union européenne

PEA et compte-titres moyens selon les types d'établissements en mars 2004

	(montants en euros)					
	Les trois grandes banques		Banques spécialisées dans la gestion de portefeuille et entreprises d'investissement		Autres établissements	
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure
PEA moyen	13 450	100,0	62 250	100,0	10 463	100,0
Actions françaises	5 395	40,1	39 433	63,3	3 326	31,8
Titres d'OPCVM « actions, diversifiés, garantis »	7 746	57,6	19 921	32,0	6 928	66,2
Autres titres	309	2,3	2 896	4,7	209	2,0
Compte-titres moyen	26 679		105 442		15 673	

Le montant moyen des PEA avoisine 50 % du montant moyen des comptes-titres dans les trois grandes banques. Ce ratio est sensiblement plus élevé pour les banques spécialisées dans la gestion de portefeuille (59,0 %) et surtout pour les autres établissements (66,8 %).